

Qu'est-ce qu'une politique familiale?

En résumé

Une politique familiale c'est :

- Un ensemble d'orientations énoncé par un gouvernement dans le but d'aider les familles;
- Une prise de position par laquelle un État peut définir et réguler les structures familiales et la contribution des familles à la prise en charge des êtres humains aux différents âges de la vie;
- Un type de politique publique influencé par divers facteurs sociaux, qui peut prendre de multiples formes;
- Un énoncé qui guide généralement l'adoption et la configuration de mesures destinées aux familles (économiques, sociales, juridiques, etc.) financées par des fonds publics.

Une politique familiale est une politique publique qui cible les familles en tant que groupe social ayant des besoins particuliers. Elle fournit des lignes directrices quant à la place qu'un État confère aux familles et à leurs besoins sur les plans social, économique, juridique, éducatif et affectif. De manière générale, une politique familiale constitue un ensemble d'orientations et de mesures (économiques, sociales, juridiques, etc.) financées par des fonds publics qui a pour objectif d'aider les familles.

Une politique familiale procure en quelque sorte le cadre à l'intérieur duquel les autorités gouvernementales et les collectivités cherchent à définir et réguler la contribution des familles à la prise en charge des êtres humains, et ce, aux différents âges de la vie. Elle véhicule certaines orientations relatives à la vie familiale dans la mesure où elle répond, directement ou indirectement, à des questions telles que :

- ⇒ Qui fait partie de la famille?
- ⇒ Quels sont les modèles familiaux privilégiés?
- ⇒ Quels doivent être les rôles de chacun des membres au sein des familles?

- ⇒ Quelles personnes doivent s'occuper des enfants et des personnes âgées ou malades?
- ⇒ Quelle devrait être la répartition du travail lié au soin et à l'éducation des enfants?
- ⇒ Quelles formes devraient prendre les liens entre famille et travail?
- ⇒ Quelle forme de soutien la collectivité ou l'État doivent apporter aux familles?
- ⇒ Quelle place devrait occuper la famille dans la société?
- ⇒ Etc.

Une politique familiale propose donc inévitablement des valeurs, des normes et des positions idéologiques particulières quant aux rapports entre les membres d'une même famille et entre les familles et l'État. L'élaboration d'une politique familiale explicite présuppose habituellement l'idée qu'il est légitime pour l'État de vouloir orienter les modes de vie et les comportements des individus et des familles au nom du bien commun (des intérêts de l'ensemble de la société).

Des politiques familiales à géométrie variable

Formuler une définition de la politique familiale n'est pas une mince affaire. Les politiques familiales sont en effet si variables qu'on n'en trouve pas deux pareilles parmi toutes celles inventoriées dans la littérature. La délimitation de leur domaine et de leur champ d'application ne s'impose pas naturellement. Pour mieux saisir les diverses idées émises sur les politiques familiales, il importe donc de déterminer comment, pourquoi, pour qui et par qui ces politiques sont conçues.

Suite ➔

- ⇒ Dans les pays occidentaux, les politiques familiales réfèrent, la plupart du temps, à des politiques qui ciblent les familles avec enfants mineurs. Les familles où vivent des personnes âgées, malades ou handicapées sont alors ciblées par d'autres politiques publiques (ex. : politique touchant les services de santé et les services sociaux.)
- ⇒ La famille est une institution sociale difficilement dissociable des autres sphères de la société. Qui dit famille dit aussi santé, travail, loisir, économie, éducation, spiritualité, etc. Il est donc parfois difficile de déterminer ce qui doit ou ne doit pas faire partie d'une politique familiale.
- ⇒ Certaines politiques familiales sont explicites et énoncées clairement par un gouvernement (comme les politiques familiales québécoise, française ou suédoise). D'autres sont plutôt implicites et exprimées de façon sous-entendue par diverses mesures eu égard ou non à la famille ou à ses activités (comme c'est le cas aux États-Unis ou au Royaume-Uni). Il importe de noter cependant que, même lorsqu'ils ont adopté une politique familiale explicite, des États peuvent faire valoir certaines orientations concernant la sphère familiale de manière implicite.

Références utilisées

Barbier, Jean-Claude, 1995. « Les politiques sociales à dimension familiale dans l'Union européenne », *Recherches et prévisions*, n° 40, pp. 93-102.

Commaille, Jacques, Pierre Strobel et Michel Villac, 2002. *La politique de la famille*, Paris, La Découverte.

Conseil de la famille, 1989. *Penser et agir famille. Guide à l'intention des intervenants publics et privés*, Québec, Gouvernement du Québec.

Dandurand, Renée B. et Marianne Kempeneers, 2002. « Pour une analyse comparative contextuelle de la politique familiale au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. XLIII, n° 1, pp. 59-78.